

accordés aux provinces par le Fédéral, et la coordination des mesures gouvernementales et volontaires pour procurer du secours aux sans-travail. Dans les deux cas, la commission s'occupe particulièrement des problèmes relatifs aux femmes et aux enfants.

De plus, la commission est invitée particulièrement, au terme de la loi, à faire rapport sur des plans d'établissement d'un service d'apprentissage et, sur les plans plus élaborés, de développement national qui puisse être exécuté pour obvier aux conséquences de toute dépression future. Ces derniers sont présentement à l'étude. Quant aux plans se rapportant à l'apprentissage, l'étude en est terminée et rapport fait au Gouvernement.

Dans le domaine du réemploiement, la commission a été aidée dans son travail par le relèvement général dans les industries primaire et secondaire. En conséquence, elle a plutôt consacré ses efforts à stimuler l'activité dans ces deux domaines particuliers de l'industrie:—

D'abord, dans le domaine de la construction d'habitations aux fins duquel le Gouvernement a lancé en 1936 son plan d'amélioration du logement (voir page 490). Ce plan apporte un stimulant, qui s'accélère d'un mois à l'autre, aux changements, rénovations et réparations de tous genres, entrepris non seulement au moyen de prêts consentis par les banques à charte en vertu de la loi de l'amélioration des logements de 1937, mais beaucoup plus par des déboursés directs ou des prêts privés consentis par des maisons de prêts à des particuliers que la campagne de publicité intense lancée par la commission pour venir en aide à cette industrie a décidés à réparer leurs maisons, et dont les effets sur l'emploiement dans les métiers du bâtiment et ceux qui s'y rattachent se font déjà sentir. La commission a aussi étudié les efforts concertés en vue de procurer des logements à bon marché à ceux qui ne peuvent pas payer des loyers courants.

Deuxièmement le Gouvernement a accepté la recommandation de la commission pour un plan d'amélioration des fermes et d'emploiement (en vertu duquel les hommes et les femmes célibataires sans emploi furent placés sur des fermes pour les mois durs de l'hiver). A un coût relativement peu élevé, 46,961 hommes et femmes ont été ainsi placés, en coopération avec les provinces, au cours de l'hiver 1936-37. En vertu de plans analogues, 14,808 personnes furent placées au cours de l'hiver 1933-34, 12,208 en 1934-35 et 14,020 en 1935-36. Plusieurs provinces ont recouru à d'autres plans qui ont procuré du travail à 6,784 personnes inaptes aux travaux de la ferme.

Pour ce qui est de l'administration de l'assistance-chômage et de la coordination, la commission a fait des recommandations détaillées que le Gouvernement est présentement à étudier. Ces recommandations visent surtout à empêcher l'octroi inconsidéré des secours et préconisent un effort concerté pour relever les aptitudes au travail de ceux qui vivent de l'assistance publique, au moyen d'un entraînement convenable et adéquat et de programmes de rééducation dans diverses localités. A ce sujet, les intérêts de la jeunesse et des femmes ont retenu l'attention particulière de la commission.

Section 14.—Autres diverses administrations.

Dans les éditions antérieures de l'Annuaire du Canada, le présent chapitre se termine par un aperçu des administrations fédérales suivantes: la Commission des Eaux Limitrophes; les Levers Géodésiques du Canada; les Levers Topographiques; les Observatoires du Dominion.